

# ELECTIONS EUROPÉENNES

**DIMANCHE 9 JUIN 2024**

**Bureaux de vote ouverts de 8h à 18h**



Les 17 bureaux de vote de Vichy seront ouverts de 8 heures à 18 heures le dimanche 9 juin 2024.

**Adresse des bureaux :**

☛ **Le numéro de bureau de vote est indiqué sur la carte d'électeur.**

- **1<sup>er</sup> Bureau** : Hall de l'Hôtel de Ville, place de l'Hôtel de Ville.
- **2<sup>e</sup> Bureau** : Salle des Fêtes, place de l'Hôtel de Ville
- **3<sup>e</sup> Bureau** : École Paul Bert, rue du 4 Septembre.
- **4<sup>e</sup> Bureau** : École Paul Bert, rue du 4 Septembre.
- **5<sup>e</sup> Bureau** : École Paul Bert, rue du 4 Septembre.
- **6<sup>e</sup> Bureau** : L'Atrium, 37 avenue de Gramont
- **7<sup>e</sup> Bureau** : Salle des fêtes des Garêts, rue des Pâquerettes.
- **8<sup>e</sup> Bureau** : Salle des Fêtes, place de l'Hôtel de Ville
- **9<sup>e</sup> Bureau** : École maternelle Lyautey, rue du Maréchal Lyautey
- **-10<sup>e</sup> Bureau** : Salle des Fêtes, place de l'Hôtel de Ville
- **-11<sup>e</sup> Bureau** : Salle des Fêtes, place de l'Hôtel de Ville
- **-12<sup>e</sup> Bureau** : Centre Barjavel, boulevard Franchet d'Esperey.
- **-13<sup>e</sup> Bureau** : École Georges-Méchin/Beauséjour, rue du Bel Air
- **-14<sup>e</sup> Bureau** : École Paul Bert, rue du 4 Septembre.
- **-15<sup>e</sup> Bureau** : Salle de la Mutualité, boulevard des Romains.
- **-16<sup>e</sup> Bureau** : École Georges-Méchin/Beauséjour, rue du Bel Air.
- **-17<sup>e</sup> Bureau** : Salle des Fêtes, place de l'Hôtel de Ville

## INFOS PRATIQUES

**Tous les bureaux de votes sont accessibles par plans inclinés ou par ascenseur.**

☛ **L'Hôtel de Ville, où sont installés le premier bureau de vote et le bureau de renseignements, est accessible par un ascenseur (entrée depuis le parvis de l'Hôtel de Ville, à droite du grand escalier).**

Conformément au Code Électoral, les électeurs doivent obligatoirement présenter, **au moment du vote, un titre d'identité avec photo (original et non en photocopie)**

**Attention : le justificatif d'identité électronique « France Identité » ne sera pas recevable comme pièce justificative d'identité au moment du vote.**

## PROCURATIONS

Les Vichyssois dans l'impossibilité de voter peuvent donner mandat à tout électeur pour le faire en leur nom.

Pour cela, ils doivent établir une procuration **auprès du commissariat de police ou du tribunal de proximité jusqu'au samedi 8 juin à 12h**

Il est possible de préremplir le formulaire sur <https://www.maprocuration.gouv.fr/>, en indiquant le numéro d'électeur (sur la carte électorale, champ : n° national d'électeur ou numéro national d'électeur) de la personne qui va voter à la place du demandeur et ses données d'état civil : nom (*nom de jeune fille pour les femmes*), prénom, date et lieu de naissance et adresse.

**Il faut ensuite impérativement faire valider cette pré-demande au Commissariat de Police** (seul habilité à valider les procurations en ligne).

## TRANSPORT

**La Ville propose un système de transport aux électeurs vichyssois qui auraient des difficultés pour se déplacer** et qui ne pourraient se rendre par leurs propres moyens aux bureaux de vote. Ils peuvent téléphoner en mairie au **04 70 30 17 17** (*uniquement le jour du vote*) pour demander le concours d'un véhicule.

## SCRUTIN / DÉPOUILLEMENT

➔ Les électeurs vichyssois, qui seraient intéressés **pour participer au dépouillement**, doivent se faire connaître, **le jour même du scrutin**, auprès du président de leur bureau de vote.

